

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

COLLÈGE DE SAINT-BRIEUC.

D. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1620—1787. — Extrait des registres du Conseil d'État portant qu'une somme de 600 livres sera payée par les miseurs et receveurs de la ville de Saint-Brieuc, pour l'entretien du collége et les gages du principal. — Règlement du collége arrêté par Mgr Louis-François Vivet de Montclus, évêque de Saint-Brieuc. — Délibération du chapitre de l'église cathédrale accordant au principal l'entrée au chœur, mais non l'entrée au chapitre. — Procès-verbal, dressé par les commissaires de la communauté de ville, concernant la pose de la première pierre du bâtiment neuf du collége. — Copie et extraits de l'acte de fondation de six bourses par MM. Chouesmel et Le Borgne ; acte de constitution d'une rente de 600 livres sur le clergé de France. — Copie du testament de Louis Le Saulnier, marchand mercier aux colonies d'Amérique, portant fondation de cinq bourses. — Opposition faite par l'évêque et le principal à l'établissement d'un bureau d'administration. — Avis donné par le principal sur le projet d'établir au collége une des nouvelles écoles de marine.

COLLÈGE DE TRÉGUIER.

D. 2. (Liasse.) — 67 pièces, papier, dont 6 imprimées ; 8 pièces, parchemin.

1578—1789. — Règlement pour le collége fait, d'accord avec le chapitre, par Mgr Guy Champion, évêque de Tréguier. — Actes concernant la nomination par le chapitre,

CÔTES-DU-NORD. — SÉRIE D.

sur la requête de la communauté de ville, des sieurs Dujardin, Julien Duré, Dumoulin, Duval, Yves Fresné, Marc Guiomar, Jean Houarné, Yves Le Chaffotec aux fonctions de principal du collége. — Requête adressée au chapitre par le procureur-syndic de la communauté de Tréguier, pour obtenir la révocation d'un principal qui ne remplit pas convenablement ses fonctions. — Procédures entre le chapitre et les bourgeois de Tréguier, au sujet de la prébende préceptoriale. — Sentence du présidial de Rennes portant que le principal jouira du gros revenu et des distributions de la prébende affectée au collége, sans participer au bénéfice des services et enterrements. — Plan d'une nouvelle organisation du collége. — Thèses de rhétorique et de philosophie soutenues, en public, par les élèves. — Donation de 387 livres 10 sous de rente annuelle faite par M. de Soulfour, chanoine-trésorier et vicaire-général, en imposant au collége l'obligation de pourvoir à l'entretien d'un professeur de philosophie et à l'établissement d'une messe quotidienne, qui sera dite à l'intention du donateur et de sa famille. — Ordonnance de Mgr Jean-Marc de Royère, évêque de Tréguier, portant réunion au collége de la chapellenie de Saint-Yves de Kermartin, avec ses revenus et ses charges ; enregistrement en la cour du Parlement des lettres patentes qui autorisent cette réunion. — Constitut de 250 livres de rente annuelle consenti par le collége au profit de l'hôpital général de Tréguier. — Assurance de neuf années de jouissance donnée aux colons du covenant Rulan, en Lanvézéac, par Mgr l'évêque, Messieurs du chapitre et le sieur Le Beaudour, prêtre et économiste du collége, en faveur d'une augmentation annuelle de 4 boisseaux de froment de redevance. — Procès-verbal,

dressé par M. Anfray, ingénieur au département de Guingamp, de la situation des ouvrages exécutés au collège. — État du revenu de l'établissement. — Comptes en recettes et dépenses présentés par M. Partenay Du Plessis. — Inventaire des meubles et effets remis par M. Bastiou, principal sortant, à M. Ellès, entrant en fonctions. — Mémoires présentés par les fournisseurs du collège.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES ARTS DE
BRETAGNE.

D. 3. (Liasse.) — 21 pièces, papier, dont 9 imprimées.

1757—1769. — Recueil des statuts, titres, règlements et arrêtés concernant la société. — Lettres circulaires adressées à MM. les associés par M. Abeille, secrétaire, concernant : — la nomination aux places de directeur et de

sous-directeur de la société; — la distribution des prix accordés aux filatures; — un secret pour détruire les taupes; — le moyen d'introduire en Bretagne la fabrication des beurres et fromages, suivant les procédés d'Irlande et d'Angleterre; — la méthode pour saler le bœuf; — le commerce des bestiaux; — les moyens de remédier à la carie des blés; — la libre circulation des grains à l'intérieur de la France. — Projet pour développer le commerce des fils et toiles en Bretagne. — Instructions, imprimées par ordre du Roi, concernant : — la culture des turneps; — les prairies artificielles; — les moyens de suppléer à la disette des fourrages et d'augmenter la nourriture des bestiaux. — Tableau des produits du sol et de l'industrie de la France; — de son commerce; — des productions diverses des colonies françaises aux Antilles; — relevé comparatif de ces productions avec celles des colonies d'Angleterre, d'Espagne et de Hollande.